

ABONNEMENT.

Souvenir : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 9 Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Octobre 1882.

Chronique générale.

M. le président du conseil a communiqué aux ministres les dépêches relatives aux affaires étrangères. Les dépêches relatives à la Tunisie font connaître que le Bey de Tunis est très gravement malade et que sa situation paraît désespérée.

Le conseil a ajourné à jeudi le commencement de l'examen du projet de réforme du personnel de la magistrature qui vient d'être terminé par la garde des sceaux.

M. Fallières a donné connaissance d'une nouvelle dépêche très grave de Lyon.

LE NIHILISME FRANÇAIS.

On lit dans le Temps :

« Notre correspondant de Montceau-les-Mines nous télégraphie quelques détails sur les faits se rattachant aux nouvelles arrestations faites dimanche dernier.

« On aurait acquis les preuves de l'existence d'une association internationale fondée dans le but de détruire la propriété. Cette association aurait son siège à Genève.

« De nombreuses correspondances prouvent qu'il y avait des rapports suivis entre les membres français de l'association et le comité dirigeant qui se trouve en Suisse, et où figurent, paraît-il, certains personnages marquants du parti nihiliste russe.

« Les envoyés qui allaient de France en Suisse et alternativement étaient munis de délégations en règle revêtus de cachets et de signes particuliers. Une organisation en sections était formée ; ces sections se reconnaissaient, par leurs numéros d'ordre et certains signes convenus.

« Les perquisitions faites dimanche dernier auraient amené la découverte de docu-

ments importants. Ainsi, on a acquis la certitude que Bordat, le rédacteur de l'Étendard révolutionnaire, avait signé l'envoi, par le chemin de fer de Lyon à Montceau-les-Mines, de plusieurs ballots contenant des milliers d'exemplaires d'une proclamation incendiaire excitant à l'assassinat de certains directeurs des mines de la région.

« Ces ballots sont arrivés quelques heures seulement avant les explosions de dynamite. On n'a pu en saisir qu'une portion, la majeure partie avait déjà été distribuée.

« Dans les perquisitions de Saint-Etienne on a découvert, paraît-il, une proclamation invitant à assassiner M. Tallon, avocat général, et M. Dubost, conseiller à la cour de Lyon, qui ont pris part il y a quelques semaines au jugement en cour d'assises de deux journalistes socialistes de Lyon. »

Saint-Etienne, 24 octobre.

C'est de Suisse et particulièrement de Lausanne que part l'organisation du complot ; il doit s'étendre à la Loire, aux bassins houillers du Midi, Decazeville, etc.

(Temps.)

LA FARCE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE.

L'heure de la rentrée des Chambres approche. Les différentes pièces de la machine gouvernementale vont être de nouveau juxtaposées. Aurons-nous pour cela un gouvernement ? Le principe révolutionnaire nous condamne à ne pas en avoir. Le gouvernement, c'est l'action de la souveraineté, et, d'après le principe révolutionnaire, la souveraineté est partout, ce qui revient à dire qu'elle n'est nulle part. Le souverain, c'est le peuple ; mais, pour exercer sa souveraineté, il faut qu'il s'en dépouille en faveur d'individus dont il sera le sujet de fait, tout en ne cessant pas d'être souverain de droit. Ce charabia est, depuis un siècle, la pierre angulaire de toutes les constitutions radicales ou libérales dont nous avons joui.

La merveille de notre souveraineté, c'est que chacun de nous en a sa part, tous sont souverains, ou bien l'on est tout ensemble et souverain et sujet, et ce n'est qu'à soi-

même qu'on prétend obéir. Ces puérilités, on les enseigne gravement. On y croit et l'on s'en fait gloire. Mais pendant que l'on manie d'un air si sérieux ces hochets, les aventuriers s'en servent pour chasser et tenir loin du pouvoir les chefs naturels du pays, pour s'en emparer eux-mêmes, se le partager et en jouir. Pendant que la foule joue au souverain, ses flatteurs mettent la main sur les richesses, les honneurs et la puissance attachés au pouvoir suprême ; l'ambition, la cupidité, l'envie surtout, toutes les passions accourent à la curée. Comme il faut toujours des maîtres, ils n'ont fait que changer. Seulement, au lieu de ceux que Dieu donne, ce sont ceux que donnent les passions, les passions qui de fait sont les seules vraies souveraines.

Le peuple étant souverain, il assistera aux passes d'armes de MM. Gambetta, Brisson, Freycinet et sans doute Brid'oisson se disputant la succession de M. Grévy. L'on passera sous le sceptre d'un de ces personnages ou de quelque autre ; ce sera l'épanouissement de la souveraineté nationale. L'isolement du pays s'accroîtra, l'effondrement financier se réalisera ; les gouvernants de passage s'enrichiront seuls ; ce sera la moralité de la souveraineté nationale.

Bombes, placards, incendie. — L'agitation se propage. En même temps que les bombes du café Bellecour à Lyon, des bombes éclatent à Montpellier dans le jardin de la préfecture. A Amiens, des placards menaçants sont affichés, et des incendies éclatent sur plusieurs points de la ville.

C'est le cas de répéter le « Ça va » de 93.

L'attention du gouvernement a été attirée sur la réunion tenue avant-hier à Lyon, dans laquelle un orateur, délégué du Sud-Ouest, a déclaré qu'il était prêt à tuer le Président de la République et, comme prélude, le commissaire de police présent à la réunion. (Paris.)

La situation s'aggrave au faubourg Saint-Antoine.

Lundi, dans une réunion générale des patrons ébénistes, a été adoptée la résolution de fermer tous les ateliers.

Nouvelle explosion à Lyon. — Avant-hier, vers onze heures et demie du soir, une forte détonation a retenti contre le bureau de recrutement du quai de la Vitriolerie. Les dégâts sont peu importants. Deux soldats présents n'ont pas été blessés.

On croit que le fait provient d'une cartouche de dynamite introduite dans le Che-neau.

Une coïncidence doit être relevée dans cette nouvelle tentative : c'est qu'elle s'est produite au moment du transport dans ces bureaux de pièces relatives à la mobilisation du 14^e corps d'armée.

A la suite de l'explosion du Café du Théâtre, plusieurs mandats d'amener ont été lancés. L'état des blessés est grave.

Les manifestations contre la municipalité ont continué. Six nouvelles arrestations.

Les iconoclastes à Lyon. — Dimanche matin, dans l'église Saint-Bonaventure, au moment où un prêtre célébrait la messe, un individu s'est avancé, le chapeau sur la tête, jusqu'à l'autel, a saisi le calice et l'a jeté par terre en disant : « En voilà assez ! Il faut que cette comédie finisse. »

Arrêté par les personnes présentes, cet individu n'a opposé aucune résistance. (France.)

AFFAIRES DE MONTCEAU-LES-MINES.

Le Moniteur universel met en évidence, dans un remarquable article, ces considérations justifiées par les actes et les paroles des révolutionnaires de Montceau-les-Mines :

« Nous retrouvons donc ici encore, dans les faits déplorables dont le département de Saône-et-Loire est le théâtre attristé, l'influence détestable du politicien malfaisant et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIII

(Suite.)

Le premier résultat de l'insurrection du 18 mars 1871, en ce qui touche nos héros, faillit être d'arracher une seconde fois Placiel Molins à ses amis.

Quand l'armée de Paris se retira à Versailles, son premier mouvement fut de la suivre une fois encore, bien que, la guerre de France finie — et à quel prix, hélas ! — il eût rompu naturellement les liens provisoires qui attachaient un médecin civil à la médecine militaire.

Le premier obstacle que la Providence, en ses vues mystérieuses, dressa devant ses pas pour le retourner dans Paris révolté, fut la rencontre d'une vieille femme blessée à Montmartre, — au moment de la tentative de la reprise des canons sur les hauteurs par l'armée régulière, — laquelle vieille femme, abandonnée, sans famille et sans secours, inspira quelque pitié au jeune docteur.

Il remit d'un jour, puis de deux, puis de dix son

départ, afin de combattre chez cette inconnue les symptômes d'une complication grave, que son amour de la science étudiait passionnément.

La vieille mourut dans ses bras.

Le second obstacle, mille fois plus sérieux, fut un fléau qui se déclina sur les hospices parisiens : la petite vérole.

On se souvient que l'épidémie terrible décima ce qui restait de convalescents dans les ambulances, et frappa durement les nouveaux malades qui y furent amenés.

Bientôt les premiers combats entre la Commune triomphante dans Paris et l'armée retirée à Versailles, apportèrent leur contingent de blessés, de mourants, de souffrants de toutes sortes.

Si les médecins étaient utiles au dehors, ils se sentirent alors plus indispensables encore au dedans.

En face de l'épidémie, créant à son activité de nouveaux devoirs, Placiel ne regretta plus de n'avoir pas quitté Paris.

L'ambulance Le Bastu, malgré son installation vaste et confortable, l'hygiène sévère qu'on y faisait régner et les précautions prises de tout temps en vue de cette éventualité redoutable, ne fut pas à l'abri du fléau.

Un pauvre diable de fédéré en apporta le germe dans les vastes salles du rez-de-chaussée, de nouveau remplies depuis l'insurrection.

Et par une fatalité désolante, le chirurgien qui le soigna, et ne put d'ailleurs le sauver, fut atteint lui-même du mal qu'il combattait.

Son départ forcé jeta d'abord une grande perturbation dans le service médical de l'ambulance, dont son expérience soulageait depuis six mois les misères, tandis que son dévouement relevait le moral de tous.

M. Le Bastu, profondément peiné de cette complication, de ce danger, n'eut cependant même pas à solliciter l'assistance d'autres médecins.

A la louange du corps médical, on vit, aussitôt l'ambulance signalée comme atteinte de l'épidémie, plusieurs de ces messieurs venir s'y faire inscrire.

Parmi eux, le premier, Placiel Molins.

Aussitôt que le bruit se répandit, parmi les visiteurs habituels de l'ambulance, que la petite vérole y faisait son apparition, il fut facile d'apprécier la qualité, la profondeur, la sincérité des sentiments de famille ou d'amitié qui avaient leur entrée dans ce lieu de souffrance.

Les peureux disparurent, les fidèles revinrent.

Peu à peu, les rangs des visiteurs s'éclaircirent. On put bientôt compter ceux que leur cœur ramènerait toujours.

La première défection fut celle de Lucy.

La fidélité sans phrase s'appela Geneviève.

Léon Bourgeat, que la très-lente guérison d'un membre brisé rendait accessible au décourage-

ment, à l'ennui, à l'émotion malade, trouvait son seul délassement dans la visite fréquente de sa sœur, comme son unique repos dans le dévouement de M^{lle} Carvès. Sa gaieté, c'était Jeannine.

— J'ai reconquis ma fille ! disait-il parfois à Geneviève. Combien sa vue me console de ma blessure !

La beauté de M^{lle} Boldini mettait, dans le salon de l'ambulance, comme un rayon, comme un parfum.

Et si le capitaine Hubert, son compagnon de souffrance, demeurait sous le charme de cette grâce blonde, l'ingénieur y puisait lui-même un fraternel orgueil.

Moins utile cent fois que la douce Geneviève, elle l'effaçait par sa seule présence ; ne se préoccupant que de distraire et de se faire admirer, cette vision d'élégance semblait plus indispensable que le zèle muet d'un humble dévouement.

Un jour Lucy ne parut pas. Léon s'en plaignit. Le capitaine Hubert, qui ne se permit tout haut aucun regret, manœuvrait tout bas en avalant les pilules fébrifuges que Jacques Ferrat lui présentait.

Le lendemain encore, pas de visite.

— Geneviève, dit l'ingénieur, vous seriez vraiment bonne de vous informer de ce qui a pu arriver à ma sœur.

— Je tâcherai, répondit Geneviève.

— J'irai, moi, pensa le boiteux, pour épargner

inconscient qui semble s'être donné pour mission de tout détruire et de tout désorganiser dans le pays. Si la guerre au cléricalisme proclamée par M. Gambetta n'avait pas été ouvertement poursuivie depuis deux ans par le gouvernement de la République, est-ce que les émeutiers de Saône-et-Loire auraient donné pour prétexte à leurs exploits les prétendus griefs exposés non-seulement par M. Chagot, mais par le docteur Jeannin lui-même, le maire républicain de Montceau-les-Mines ?

» Les ouvriers mineurs, persuadés, sur l'affirmation de M. Gambetta, que le cléricalisme c'était l'ennemi, se sont trouvés froissés dans leurs convictions par ce fait que M. Chagot avait pris la liberté grande d'assister au Congrès catholique d'Autun ; ils ont été choqués, indignés et bientôt rendus furieux par la propagande que faisaient les Sœurs pour les pèlerinages, en un mot par les manifestations les plus avouables d'un culte que le gouvernement républicain s'acharne à proscrire de l'école et qu'il dénonce tous les jours comme l'adversaire des institutions républicaines.

» Tels sont, d'après les dépositions des témoins les plus dignes de foi, les faits qui ont soulevé les mineurs et servi de prétexte à leurs fureurs. On a appris que les émeutiers qui ont saccagé l'église du Bois-de-Verne agissaient en sectateurs convaincus de la libre-pensée. « Brigand de Dieu, s'écriaient-ils, si tu existes, montre-toi ! »

» Malheureusement pour eux, ces coreligionnaires politiques de M. Gambetta ne se sont pas contentés de s'attaquer à la religion seule. Ils ont fini par se tourner contre la propriété.

» Le gouvernement, très-préoccupé de la situation du département de Saône-et-Loire, affirme avoir de sérieuses raisons de croire que les principaux chefs de l'agitation sont encore en liberté et prêtent de nouvelles entreprises après le prononcé de l'arrêt. »

TOUJOURS A LA BASTILLE.

M. le marquis de Rays est toujours au secret.

Samedi dernier, les personnes qui s'intéressent à lui apprirent tout à coup que le secret était enfin levé. Elles se présentèrent le lendemain à la prison. Le secret était rétabli.

Nous livrons ce simple fait, sans commentaires, à la publicité.

En outre, pendant que M. de Rays est au secret, M. le juge d'instruction chargé d'instruire l'affaire est en vacances.

Or, l'article 36 de la loi du 20 avril 1840, dit formellement :

« Art. 36. — Les chambres de service pour les matières correctionnelles n'auront pas de vacances ; il en sera de même des juges d'instruction. »

Nous savons très-bien que voir un clérical dans les oubliettes de la justice peut être un spectacle réjouissant pour bien des gens. Mais nous ne nous laisserons pas d'invoquer en faveur du prévenu l'opinion publique.

une fatigue à ma bienfaitrice.

Il en fut, d'ailleurs, pour sa bonne intention. Le même soir, une femme de chambre se présenta, munie d'une lettre et d'un coffret assez volumineux.

C'était une de ces petites caisses en fer portatives, à l'abri du feu, dans lesquelles les gens prudents mettent leurs valeurs les plus précieuses.

Le tout portait l'adresse de l'ingénieur.

La femme de chambre, qui paraissait avoir reçu l'ordre sévère de ne pas pénétrer dans l'ambulance, remit les deux objets à Jacques Ferrat — qui traversait la cour au moment où elle y entra elle-même — et s'éloigna en affirmant ne devoir pas attendre de réponse.

Le jeune infirmier s'acquitta tout de suite de sa commission.

Vu l'heure déjà avancée, Geneviève et Jeannine s'étaient retirées ; le capitaine Hubert sommeillait lourdement. Une lumière faible éclairait le salon où les deux blessés demeuraient seuls maintenant.

Très-agité, très-nerveux ce soir-là, Léon, soulevé sur son oreiller, le vit entrer d'un pas discret.

— Venez, lui dit-il, je suis mal couché... ce coussin est dur... Arrangez-moi cela, Jacques. Je vais avoir une nuit mauvaise.

Il aperçut la lettre et le coffret aux mains du jeune homme.

— Qu'est-ce que cela ?

Qu'on l'acquitte s'il est innocent ; qu'on le condamne s'il est coupable, mais qu'on le juge. (Le Clairon.)

A la salle Violla, le comité révolutionnaire tenait ses assises. Pas d'équivoque ; lisez plutôt cette inscription tracée en grandes lettres dorées :

NI DIEU, NI MAÎTRE

Comité révolutionnaire du XI^e arrondissement. Vive la Commune !

Le citoyen Guirault a prononcé les paroles qui suivent :

« Voici Duvaux, le rebouteux, qui s'abouche avec de vieilles sorcières pour faire opérer, à nos frais, des fouilles à Saint-Denis ; c'est lui qui est chargé de diriger l'éducation de nos enfants ! Mais ce n'est qu'un gradin, hypocrite et bête.

» Laissons-le faire concurrence aux frères Davenport.

» Et Devès, ce radical de jadis, bourgeois aujourd'hui ; et Hérisson, ce drôle qui annonçait partout le mariage civil de sa fille et qui allait hypocritement assister à la cérémonie religieuse ! Et Duclerc, ce forban de banque, ce tripoteur financier ! Ah ! ce voleur est bien à sa place à côté de Gambetta, l'homme du vol Morgan.

» Voilà, citoyens, les hommes qui nous gouvernent ! »

Il y a là de bonnes vérités : elles instruiront d'autres auditeurs que les communards qui viennent de les applaudir.

Jusqu'à présent il y avait le mariage civil et le mariage religieux. M. Elisée Rectus vient d'y ajouter le mariage libre.

Plus de maire ou d'adjoint, plus de prêtre : ni état civil, ni bénédiction nuptiale.

Il a donné un repas de fiançailles auquel ont pris part ses deux filles et ses deux futurs gendres... et, au dessert, il les a déclarés mariés.

Vlan ! sans autre forme de procès.

Tant pis pour les sauvages qui ont gardé encore certaines cérémonies ou rituels !

Que dire de ce nouveau mode de mariage civil et pas obligatoire !

Le domaine de la Malmaison a été vendu jeudi, au palais de justice de Versailles, sur la mise à prix, fixée par le tribunal, de 400,000 fr. Les enchérisseurs étaient peu nombreux, malgré l'espoir qu'on avait de vendre dans de bonnes conditions cette magnifique propriété. Finalement, la Malmaison a été adjugée à M. Pellerin, avoué, de Versailles, au prix, outre les charges, de 453,000 fr.

On lit dans la Patrie :

« Le directeur de l'assistance publique vient de publier le budget de son administration pour l'année prochaine.

» Le temps et l'espace nous manquant

pour analyser d'une manière détaillée ce document, nous nous bornerons à n'y relever qu'un seul point.

» M. Charles Quentin, se conformant à l'engagement pris l'année dernière devant le conseil municipal de Paris, supprime de son budget les traitements de treize aumôniers d'hôpitaux.

» Désormais, il n'y aura plus de ministre du culte à l'Hôtel-Dieu, à la Pitié, à la Charité, à Beaujon, à Lariboisière, à Cochin, à Necker, à Saint-Antoine, à Saint-Louis, aux Enfants-Malades, à l'hospice Trousseau et à la maison de la Roche-Guyon.

La mesure doit être appliquée à partir du 4^e janvier prochain.

» Et quel en doit être le résultat au point de vue financier ?

» Une économie annuelle de 26,000 fr. environ !

» Vraiment, lorsqu'il s'agit d'un budget s'élevant au total de 30 millions, est-ce bien la peine, pour une pareille misère, de priver les malheureux malades des secours de la religion ?

» Le citoyen directeur de l'assistance publique, coupable déjà d'avoir laïcisé les hôpitaux, aura à répondre devant le peuple de Paris de ce nouvel acte de persécution. »

Tout commentaire affaiblirait ce simple exposé, où se révèle, avec son caractère odieux, l'abominable esprit de secte qui s'applique, au lieu de soulager les malades par les consolations religieuses, à les jeter dans le plus sombre désespoir.

L'éducation laïque (autrement dite impie) des femmes devant la statistique criminelle.

Les éminents philosophes francs-maçons, qui tiennent en ce moment un peu partout la queue de la poêle gouvernementale où se fricassent les écus des contribuables, nous disent en chœur sur tous les tons : « C'est la religion qui fait le grand malheur de la femme, éclairons donc la femme, n'épargnons pour cela aucun sacrifice (le sacrifice, à pleines mains, des deniers publics). Rendons-la enfin semblable à l'homme. Qu'elle devienne une bonne fois. — c'est son droit, — aussi légère que lui de religion, d'allures et de préjugés. Et nous la verrons bientôt échapper au grappin des gens d'église, toute fière de sa raison émancipée et transfigurée à jamais dans la possession de sa liberté, etc., etc. »

Où sans doute, cela n'est pas douteux. Affranchie du joug clérical, — ce qui est le but unique, et d'ailleurs avoué, des fameux collèges de filles, — la femme ne se fera pas faute d'être beaucoup plus « libre ».

Et pourquoi pas autant que l'homme ? Ce qui sera joli.

Reste à savoir ce que sa fierté y gagnera et en quoi finalement elle se trouvera transfigurée.

Dans notre pays catholique, le joug clérical, pour ceux qui l'acceptent, se traduit

sacrifié pas, sans en souffrir beaucoup, le dévouement de la sœur à la prudence de la mère.

» Ta Lucy. »

Léon laissa tomber la lettre sur son lit et tourna vers Jacques un visage bouleversé, en s'écriant :

— L'ingrate !... l'ingrate !... Elle qui me doit tout !

La promptitude de cette clairvoyance de malade fut saisissante. Le capitaine Hubert en frissonna sans bien comprendre encore.

— L'ingrate !... elle m'abandonne, malade, comme elle a abandonné son mari ruiné !... continua l'ingénieur avec violence. Ne pouvait-elle mettre ses enfants à l'abri, et ne pas m'abandonner à mon tour ?

Jacques fut frappé de l'altération subite de ses traits, du tremblement de sa voix, du feu sombre allumé dans ses yeux, creusés par de longues souffrances.

Il essaya de le calmer, n'y parvint qu'avec peine, et résolut, bien qu'il ne fût pas de garde, de passer la nuit auprès de l'ingénieur extraordinairement agité.

Le capitaine Hubert, très-étonné, lui aussi, s'étant informé du motif de tant de trouble, ne reçut que la même réponse :

— C'est une ingrate !... Lucy ne reviendra plus. Elle est partie !... partie !... Encore une illusion

surtout par la pratique de la confession. Et les femmes, cela est assez notoire, se confessent en bien plus grand nombre et bien plus souvent que les hommes.

Or, s'il faut en croire les illustres moralistes qui assaisonnent de leurs épiques littéraires les feuilles républicaines, la confession c'est tout ce qu'il y a au monde de plus abominable, de plus infect et de plus pernicieux, et cela non pas une fois, par-ci par-là, mais toujours, à tous coups, par le vice même et le venin de l'instruction ; il n'est pas possible qu'il en soit autrement.

D'où il suit que les malheureuses femmes soumises à cet affreux régime, depuis tantôt deux mille ans, devraient être, depuis longtemps, totalement perverties, et bien plus que les hommes.

Pour nous renseigner en ce grave sujet, il y a un moyen bien simple. Interrogeons la statistique criminelle, et sur une base très-large pour être plus sûr de notre coup.

Messieurs les francs-maçons de Saumur, qui jouent en ce moment avec un million et demi de nos écus dans le devis de leur collège de filles, doivent être très-forts sur le maniement et l'éloquence des chiffres.

En voici quelques-uns que nous prenons la liberté grande de soumettre à leurs méditations philosophiques et morales.

Depuis 1826 jusqu'en 1879, le nombre des accusés en cour d'assises (affaires qualifiées criminelles) a été modestement de 326,684, savoir :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Hommes | 270,842 |
| Femmes | 55,842 |
| Différence à l'honneur des femmes | 215,000 |

Ce qui donne, sur mille accusés, la proportion suivante :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Hommes | 829 |
| Femmes | 171 |
| Différence à l'honneur des femmes | 658 |

Passons aux délits correctionnels. Le nombre des condamnés a été, dans le même espace de temps, de 3,749,245, savoir :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Hommes | 3,049,644 |
| Femmes | 699,571 |
| Différence à l'honneur des femmes | 2,350,073 |

Ce qui donne, sur mille condamnés, la proportion suivante :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Hommes | 813 |
| Femmes | 187 |
| Différence à l'honneur des femmes | 626 |

Enfin le nombre des suicides, dans la même période de 53 ans, a été de 476,004 (!), savoir :

| | |
|--|---------|
| Hommes | 136,191 |
| Femmes | 39,813 |
| Différence à l'honneur et au profit des femmes | 96,378 |

Ce qui donne, pour mille suicides, la proportion suivante :

| | |
|--|-----|
| Hommes | 774 |
| Femmes | 226 |
| Différence à l'honneur et au profit des femmes | 548 |

C'est-à-dire que, sur mille personnes, la femme, qui se confesse beaucoup plus que l'homme, — et c'est là précisément l'abomination de la désolation qu'il s'agit d'empêcher, — commet 548 suicides, 626 délits et 658 crimes de moins que l'homme, moyenne prise en bloc sur la période totale.

tombée !... Ah ! que d'illusions mortes !

Dans la nuit, on entendit Léon répéter plusieurs fois :

— Geneviève aussi partira... Geneviève !... Voilà l'épidémie... les femmes ont peur ! Geneviève partira.

Le capitaine Hubert devint très-triste, lui aussi, bien qu'il se gardât de le trop montrer, faute d'explication suffisante... à donner tout haut.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Offert aux amateurs d'éducation laïque :

— Quelle différence, parmi beaucoup d'autres, voyez-vous entre une merluche et un jeune fille ?...

— Je donne ma langue... à M. Berl.

— C'est que la merluche demande à être désalée, tandis qu'il ne semble pas à propos qu'une jeune fille le soit.

Ces temps derniers, le spirituel Gauthier, dans le journal de Royan, donnait la réponse toute naïve d'un paysan qui ramassait des champignons vénéneux, à un passant qui lui disait :

— Ne mangez pas cela, mon ami, vous vous empoisonnez.

— O ! l'é pas pour les manger, q'je les ramasse, o ! l'é pour les vendre.

Voilà, depuis 53 ans, ce qui est officiellement constaté. Ce n'est pas tout : à mesure que les hommes s'éloignent de l'exécration guichet, tandis que les femmes ont la simplicité perverse et l'entêtement maladive de s'y présenter en core, les différences relevées ci-dessus, et déjà énormes, vont en augmentant d'une manière sensible.

Prenons pour cela, dans le même espace de temps, de 1826 à 1879, deux périodes partielles, l'une en tête et l'autre en queue, et comparons-les l'une à l'autre.

De 1826 à 1845, nous trouvons dans la répartition des accusés criminels :

| | |
|------------|---------|
| Hommes | 121.855 |
| Femmes | 26.071 |
| Différence | 95.784 |

Ce qui donne, par mille accusés :

| | |
|------------|-----|
| Hommes | 824 |
| Femmes | 176 |
| Différence | 648 |

En d'autres termes, il y a une quarantaine d'années, le nombre des hommes accusés criminels était de 824 sur mille accusés hommes et femmes.

Interrogeons maintenant la période la plus voisine de nous, celle de 1866 à 1879. Voici les chiffres :

| | |
|------------|--------|
| Hommes | 47.330 |
| Femmes | 9.072 |
| Différence | 38.258 |

Répartition pour mille :

| | |
|------------|-----|
| Hommes | 839 |
| Femmes | 161 |
| Différence | 678 |

C'est-à-dire que le nombre des accusés criminels hommes, qui en 1845 n'était que de 648 par mille accusés, est maintenant de 839, ce qui donne, à la charge des hommes, 30 sur mille d'augmentation.

Et notez que nos calculs s'arrêtent à l'année 1879, depuis laquelle les hommes ne semblent pas se ralentir sur le chemin des basses.

Pour les condamnations correctionnelles, l'augmentation proportionnelle, à la charge des hommes, est encore plus forte, — 66 sur mille.

Et pour les suicides la comparaison entre les deux périodes suivantes : d'une part, 1835 à 1854, et de l'autre, 1865 à 1879, nous apprend que sur mille victimes de cette affreuse épidémie, il y a aujourd'hui 40 hommes de plus qu'avant l'année 1854.

Les journaux républicains maçonniques, et leurs théologiens aussi transparents qu'anonymes, qui sont si forts sur l'article de la confession, seraient bien aimables de nous dire d'où vient, à leur avis, cette perversion accélérée des hommes qui se confessent peu, en regard des femmes qui continuent à se confesser comme au bon vieux temps.

Pour nous, la cause n'est pas difficile à trouver. Si la proportion des femmes, dans le bilan de la statistique criminelle, est si fort au-dessous de celle des hommes et tend chaque jour à diminuer, cela vient tout simplement de ce que, en France, depuis cinquante ans, la diffusion de l'enseignement congréganiste — et de l'éducation religieuse qui s'ensuit — s'est produite beaucoup plus en faveur des filles qu'en faveur des garçons.

Il n'y a pas à sortir de là. Sans religion, aucune toute notion morale, précise et obligatoire. Il n'y a plus pour l'âme que la peur matérielle du qu'en dira-t-on, — faible barrière que les mœurs publiques abaissent tous les jours, en s'abaissant elles-mêmes au niveau des mœurs particulières dont elles ont l'expression. Et la dégringolade ira bon train, une fois les consciences débarrassées de la loi, de la crainte et de l'idée même de Dieu.

Elevées religieusement et trouvant le frein moral en elles-mêmes, nos jeunes filles et nos femmes ont moins besoin que l'homme du gendarme, du jury et de la police correctionnelle. Voilà tout le mystère.

Spécialement, dans l'horrible question du suicide, il est hors de doute, — même pour les journaux susdits et ceux qui s'en repaissent — que le préservatif suprême c'est la confession, c'est le dégonflement de l'âme enflée qui, sur le point d'éclater, déverse enfin dans l'oreille et dans le cœur du prêtre le trop plein qui la tue. Combien surtout de pauvres femmes, dont les peines les plus cuisantes et les plus irrémédiables ont que cela de ressource pour ne pas aller se jeter à la rivière ! Et les hommes qui les entraînent les trois quarts du temps vont-ils encore leur fermer l'unique soupape qui leur permet de se sauver.

Donc ceux qui, de propos délibéré ou pour obéir à un mot d'ordre, veulent priver la génération actuelle de tout enseignement religieux, commettent un crime irrémissible contre le pays. Ils travaillent à grands frais et à toute vapeur pour le jury et la police correctionnelle. Quand les femmes, de ce côté-là, seront devenues semblables aux hommes et leurs dignes émules, ce sera un bien beau résultat national et patriotique.

On peut compter aussi que les femmes sans Dieu et sans « soupape » ne resteront pas en arrière des hommes pour en finir avec la vie, d'autant plus que dans leur cœur et leur honneur blessé, elles ont trop souvent des raisons, que n'a point l'homme, de jeter par dessus bord leur pauvre vie, après leur bonnet.

Passons à une autre balance sur laquelle nos illustres philosophes républicains et maçonniques aiment à se percher, en attendant que la corde casse. (A suivre.)

ÉTRANGER

PROVINCES DANUBIENNES. — La situation s'assombrit du côté des Balkans. Les petits États et principautés de cette presqu'île armement activement et échangent avec l'Autriche d'une part et la Russie de l'autre de fréquentes communications diplomatiques.

Les nouvelles parvenues de la Roumanie et du Monténégro ont un caractère pessimiste très-prononcé. Elles donnent à entendre, dit l'Union, qu'une grande guerre pourrait bien éclater dans ces contrées.

Belgrade, 23 octobre. Comme le roi Milan arrivait à la cathédrale, la femme Hélène Markovitch a tiré sur lui un coup de revolver.

Le roi n'a pas été atteint ; personne n'a été blessé.

La major Franonovitch a empêché cette femme de tirer un second coup.

Hélène Markovitch a été arrêtée aussitôt par la police à eu de la peine à l'arracher des mains du peuple, qui voulait l'étrangler.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 octobre. Le 3 0/0 ouvre à 80.95, puis descend à 80.90 ; l'amortissable cote 81.40 et 81.25 ; le 5 0/0 cote 116.20 et 116.12.

La Bourse est mauvaise, les offres sont nombreuses, les cours sont encore inférieurs à ceux de la précédente clôture.

La spéculation abandonne le marché à lui-même.

Les rentes étrangères sont lourdes. Le Turc est à 42.60 ; l'Égypte 6 0/0 se tient à 363.75.

L'attitude du groupe des valeurs est moins bonne, la plupart se sont négociées à des cours inférieurs à ceux de la veille.

Le Crédit Foncier oscille aux environs de 1.400. Comparées avec les obligations de la Ville de Paris, les obligations du Crédit Foncier ont des avantages énormes. Les obligations 3 0/0 à lots des emprunts 1879 et 1880 sont sur le point d'être entièrement libérées, il ne reste plus qu'un versement à faire ; il y a lieu de croire que, la libération terminée, les porteurs de ces obligations voudront garder un titre qui participe chaque année à six tirages de lots dont le principal est de 100,000 fr.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont demandés entre 525 et 530. Le développement constant des opérations de cette Société assure à ses titres une plus-value prochaine.

Le groupe du Crédit Provincial est ferme. Le public s'est empressé de saisir l'occasion et de profiter de la baisse des jours précédents pour entrer dans cette valeur à des cours inespérés.

Les prix se relèvent très-rapidement. La Banque Centrale de Crédit voit des demandes très-actives se produire sur ses titres. La plus-value qu'ils vont acquérir sera très-considérable.

Le Suez réagit encore à 2,580. Sur les actions de Panama, il y a des demandes à 508.75.

Le Gaz est très-offert à 1,575. Nos chemins sont très-négligés : le Lyon à 1,615 ; l'Orléans à 1,270.

Chronique militaire.

Par ordre du ministre de la guerre, lisons-nous dans le Français, l'effectif de tous les corps stationnés le long des frontières italiennes sera plus que doublé et porté sur le pied de guerre. Les 7^e et 20^e bataillons de chasseurs seront répartis dans les garnisons le long des Alpes-Maritimes.

Le ministre de la guerre a donné l'ordre de former un quatrième bataillon dans les 36 premiers régiment d'infanterie.

Quand ces bataillons seront complets, dit la Patrie, on commencera la création de deux nouveaux corps d'armée.

L'Armée française annonce que le revenu exigé des femmes d'officiers va être porté de 1,200 à 3,000 francs.

Les demoiselles à marier ne sont pas rares, mais celles qui possèdent 3,000 fr. de rentes le sont davantage.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sont nommés, dans le ressort de la Cour d'Angers :

Procureur de la République près le tribunal d'Angers, M. Noguères, procureur de la République près le siège de Laval, en remplacement de M. Coste, nommé procureur général à la Martinique.

Procureur de la République près le tribunal de Mayenne, M. Dérivé-Desgardes, procureur de la République près le siège de Château-gontier.

Procureur de la République près le tribunal de Laval, M. Villey-Desmeserets, procureur de la République près le siège de Mayenne.

Procureur de la République près le tribunal de Château-gontier, M. Auffray, substitut du procureur de la République près le siège de Mans.

Substitut du procureur de la République au Mans, M. Viau, substitut du procureur de la République à Laval.

Substitut du procureur de la République à Laval, M. Viallet, substitut à Mayenne.

Substitut du procureur de la République à Mayenne, M. Siguier, substitut à Mortagne.

AVIS

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions Indirectes aura lieu au chef-lieu du département le 5 décembre.

Les jeunes gens qui voudront concourir devront se faire inscrire et fournir leurs pièces avant le 20 novembre à la Direction, à Angers, rue Volney, 9.

Ils pourront se procurer la nomenclature des pièces et le programme de l'examen à la Sous-Direction, à Saumur, rue de Poitiers, 42.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Pèlerinage de Saumur au tombeau de saint Martin, à Tours, le jeudi 16 novembre, par un train spécial.

Départ : 8 h. 45 du matin.

Cette heure a été choisie pour permettre aux pèlerins qui viendront par la ligne d'Angers ou de l'Etat d'arriver à temps.

Arrivée à Tours vers 10 h. 1/4 ; messe du pèlerinage.

Les pèlerins trouveront à la maison du Sacré-Cœur tout ce qui leur sera nécessaire pour le déjeuner.

A 3 h., vêpres suivies du sermon et de la bénédiction solennelle du T.-S.-Sacrament.

A 4 h., visite à la sainte Face (chapelle de M. Dupont).

Prix du billet, aller et retour, 4 fr. 45 en 3^e classe, 5 fr. 95 en 2^e classe.

Les pèlerins sont priés de se faire inscrire immédiatement au presbytère de leur paroisse.

Départ de Tours pour Saumur, 8 h. 10.

LA FLÈCHE.

L'Echo du Loir reçoit la lettre suivante :

« Un fait bien triste et, à tous égards, des plus regrettables, vient de se passer à l'hôpital de La Flèche. Le 7 courant, le jeune Duvert, âgé de 15 ans, eut la jambe fracturée dans les chantiers du chemin de fer de Saumur. Il fut transporté à l'hôpital. Le médecin, chose bien grave, décida, seul, l'amputation de la cuisse, et alors, ce qu'aucun maître de l'art, ce qu'aucun médecin civil n'aurait osé, n'aurait pu penser, ce qu'un médecin militaire n'entreprendrait peut-être pas sur le champ de bataille, couvert par l'urgence et le cas de force majeure, M. Mauvais, dont la présomptueuse témérité s'allie à l'inexpérience, pratiqua seul cette amputation de cuisse.

» Cet acte inqualifiable eut le résultat prévu : le pauvre enfant mourut dimanche.

» Si le médecin était rendu responsable pour préjudice causé par imprudence et ignorance (ce sont les termes du législateur), l'administration oserait-elle le défendre ? N'a-t-elle pas sa large part de responsabilité, elle dont la conduite envers les médecins honorables, qui donnaient leur temps et leurs soins aux pauvres, les a forcés à donner leur démission ?

En publiant ce document, ajoute notre confrère, nous nous sommes fait l'écho des bruits alarmants qui circulent en ville au sujet de la mort de ce jeune homme et de la grave responsabilité que le médecin de l'hôpital aurait assumée, en pratiquant seul une opération aussi sérieuse que l'amputation de la cuisse.

Si sévère que soit cette lettre pour celui qu'elle met en cause, nous n'avons pas hésité à la mettre sous les yeux de nos lecteurs, parce qu'elle amènera certainement des éclaircissements que nous nous ferons un devoir de reproduire et le public pourra en faire son profit.

Un affreux suicide. — La femme Floriau, âgée de 83 ans, habitant la Chapelle-Blanche, était atteinte depuis longtemps d'une hernie inguinale gauche ; ses souffrances devenant intolérables, elle fut subitement prise par une sauvage résolution. Saisissant un couteau de ménage, elle s'ouvrit le ventre, en retirant l'intestin qu'elle croyait la cause de ses douleurs et en coupa une longueur de 40 centimètres qu'elle jeta à terre.

Mais, voyant que la mort tardait à venir, elle s'est plongé le couteau dans la gorge : cette fois la mort fut instantanée.

(Indépendant, de Tours.)

On lit dans le Journal de l'Ouest, de Poitiers :

« Nous apprenons avec regret la mort de M. de Bonnal, dont il a été question dans les colonnes de ce journal, samedi dernier, au sujet d'une pension qui lui avait été octroyée comme victime du 2 décembre. Il nous semblait bien aussi que M. de Bonnal était trop spirituel et avait trop le sentiment des convenances pour accepter une allocation de ce genre. Il fallait qu'il fût mort, pour que le gouvernement se permit de le pensionner.

» Mais que dites-vous de cette administration qui, dans sa rage de gaspiller l'argent des contribuables, pensionne des gens qui probablement ne lui avaient rien demandé et qui sont morts depuis quatre mois ?

Un événement bien imprévu vient de plonger dans la douleur deux honorables familles de Loir-et-Cher.

Il y a quinze jours, M. de Drée épousait M^{lle} de Beaugard. Après leur mariage, ils commençaient, suivant l'habitude, un petit voyage. Arrivés à Tours, M. de Drée se sentait souffrant, ils durent s'arrêter et descendirent dans un hôtel. Le pauvre jeune homme était atteint de la fièvre typhoïde. Il est mort là au bout de quelques jours. Ses obsèques ont eu lieu lundi à Saumur, arrondissement de Blois.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

On télégraphie de Bordeaux :

« La famille Philippe, composée de quatre personnes, se promenant dans le parc de Monbousquet, à Saint-Sulpice-de-Faleyrens (Gironde), ne put résister au désir de cueillir des champignons.

» Le soir, elle les fit cuire et les mangea. Mais, au bout de quelques heures, tous les membres de la famille furent pris de coliques et de vomissements présentant les symptômes d'un empoisonnement.

» Malgré les soins empressés, le fils Ulysse, âgé de 12 ans, est mort le soir ; au matin, la mère, âgée de trente-neuf ans, expirait dans d'atroces souffrances. La fille, nouvellement mariée, et le quatrième membre de la famille sont dans un tel état qu'on désespère de les sauver. »

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

(PAUL GODET, propriétaire-gérant.)

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précéde | Valeurs au comptant | Dernier cours. | Clôture précéde | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précéde |
|------------------------------|----------------|-----------------|----------------------------------|----------------|-----------------|--------------------------------|----------------|-----------------|
| 3 % | 80 75 | 81 10 | Nord | 1930 | 1965 25 | OBLIGATIONS | | |
| 4 % | 81 40 | 81 55 | Orléans | 1265 | 1270 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 235 | 233 |
| 4 1/2 % | 110 25 | 110 75 | Ouest | 787 | 795 | Bons de liquid. Ville de Paris | 516 | 516 |
| 5 % | 116 35 | 116 45 | Compagnie parisienne du Gaz | 1570 | 1570 | Obligat. communales 1879 | 438 | 439 |
| Obligations du Trésor | 505 | 505 | Canal de Suez | 2690 | 2690 | Obligat. foncières 1870 3 % | 439 | 439 |
| Bons de liq. départementaux | 524 | 524 | C. gén. Transatlantique | 450 | 450 | Est | 369 | 371 25 |
| Banque de France | 5405 | 5400 | OBLIGATIONS. | | | Midi | 368 | 369 |
| Comptoir d'escompte | 1000 | 1005 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 493 | 501 | Nord | 372 | 371 75 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1385 | 1392 50 | 1865, 4 % | 515 | 518 | Orléans | 371 | 371 |
| Crédit de France | 102 | 50 | 1869, 3 % | 399 | 400 | Ouest | 369 | 370 |
| Crédit mobilier | 760 | 757 50 | 1871, 3 % | 391 | 393 | Paris-Lyon-Méditerranée | 371 | 371 50 |
| Est | 555 | 555 | 1875, 4 % | 510 | 515 | Paris-Bourbonnais | 370 | 370 |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 1612 | 1620 | 1876, 4 % | 510 | 511 | Canal de Suez | 555 | 555 |
| Midi | 1200 | 1217 50 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)
 8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
 1 — 25 — soir,
 3 — 32 — —
 7 — 15 — —
 10 — 36 — —
 (s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 8 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — omnibus.
 9 — 37 — — express.
 12 — 48 — — omnibus-mixte.
 4 — 44 — soir, omnibus-mixte.
 10 — 24 — —
 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
 Le dimanche 29 octobre 1882:
 1° UNE MAISON et ses dépendances, situées à l'Aireau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés;
 2° Et 20 ares 65 centiares de terre, situés à Gravouilleau, même commune;
 Appartenant à M. Pierre LÉGER.
 Facilité de traiter avant l'adjudication.
 S'adresser audit M. MÉHOUS.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE
 Nommée LABRARDAYE,
 Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Bauge, et 10 kilomètres de Saumur.
 Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.
 S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M. MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFFATON, expert à Beaufort. (519)

Études de M. HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M. GUÉMIN, et de M. CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Toues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
 Aux enchères publiques,
 Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,
 En l'étude dudit M. HILAIRE,
UNE FERME
 Nommée FERTREUX
 Comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.
 Sur la mise à prix de 90,000 fr.
 S'adresser, pour les renseignements, auxdits M. HILAIRE et CORDELET. (571)

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ
 Nommée le Petit-Epluchard,
 Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.
 Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.
 S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M. MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

A LOUER
 DE SUITE,
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
 Sur les bords de la Loire.
 S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

A VENDRE
 OU A ARRENTER
UNE MAISON
 Avec Jardin,
 Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.
 S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
UNE MAISON
 Située rue d'Orléans, n° 12.
 S'adresser à M. GIRARD, libraire.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
MAISON BOURGEOISE
 Avec caves, servitudes et jardin bien arboré,
 Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.
 S'adresser à M. DUPONT, 52, rue Dacier. (565)

A VENDRE
 OU A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
GRANDE MAISON
 Avec JARDIN
 Cours, Remise et Écurie.
 S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

A LOUER
 PRÉSENTMENT
MAISON
 Fraîchement restaurée,
 Rue de la Grise, n° 3.
 S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 Dans de bonnes conditions
 En totalité ou en partie
UNE JOLIE MAISON
 Avec JARDIN
 Située quai de Limoges, n° 11.
 S'adresser à M. MÉHOUS, rue Beau-repaire. (549)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Avec grand jardin fruitier et servitudes,
 Située au Pont-Fouchard.
 S'adresser à M. BRIEN, qui l'habite. (534)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{er} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

| | | | | | | | |
|-----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Mesures : | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e | 6 ^e | 7 ^e |
| | 38 | 14.78 | 27 | 42 | 92 | 80 | 103. |

On demande, pour le commerce, UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture.
 S'adresser à M. Georges NEVU fils, à Saumur.

UNE DAME, connaissant la comptabilité, labilité et le commerce, demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, muni de références, demande un emploi comme régisseur, comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.
 S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
 6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
 Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
 On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES
 Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
 Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
 Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
 Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
 Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
 Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
 Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre
GANTS CIVILES ET MILITAIRES
 Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

LE BATIMENT

Compagnie d'Assurances ou de Garantie pour l'Entretien des Immeubles bâtis
 SOCIÉTÉ ANONYME
 2, Rue d'Amsterdam, 2, PARIS
 DIRECTEUR GÉNÉRAL : A. PALOMBE
 Ancien Inspecteur des Compagnies d'Assurances Le Soleil, L'Aigle, La France.

La Compagnie a pour but principal l'Entretien des Immeubles et effectue pour le compte des Propriétaires, avec une réelle économie, les réparations locales ou de menu entretien et le gros entretien des Immeubles bâtis.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour s'assurer, à M. BUCHARD - MOISE, représentant de la Compagnie à Saumur.

VALS VIVARAIS

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs.
 Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diabète urique.
 Source n° 5. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète.
 Source n° 7. — Appareil urinaire, gravelle.
 Source n° 9. — Maladies des organes digestifs.
 Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif des éléments minéraux contenus dans chacune des sources.
 Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

VICHY

SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac.
 Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

SPA

POUDRON DU PRINCE DE COMBÉ. — Eau minérale simple, gazeuse, sans sel, très abondante en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestive. — Traitement dans toutes les maladies où le fer est ordonné.
 Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE MYSTÈRES de la BOURSE
 Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 1 0 Millions de Fr.
 PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE
 ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1890)
 Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
 Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
 ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
 Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le